



# Sécurité sociale de l'alimentation

---

La Sécurité Sociale de l'alimentation (SSA), portée par des collectifs d'acteurs et de chercheurs, constitue la proposition d'un nouveau modèle pour l'accès à l'alimentation, fondé sur le modèle contributif du régime général de la sécurité sociale. Une allocation alimentaire universelle, financée par cotisation sociale, permettrait d'accéder à des produits alimentaires (ou des lieux) conventionnés selon des critères élaborés démocratiquement. Ce changement de système permettrait donc de faire évoluer toute la chaîne de production agricole et alimentaire. Le modèle de la Sécurité Sociale de l'alimentation garantirait aussi de répondre de façon systémique aux enjeux de l'insécurité alimentaire, selon, pour les tenants de la SSA, un changement de paradigme « *[visant à] passer d'une politique ciblée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire à une politique de promotion de la sécurité alimentaire durable pour l'ensemble de la population, qui doit s'intégrer à la prévention plus globale des inégalités sociales, territoriales et sanitaires en France et à la protection de l'environnement.* » (Cavaillet et al. 2021, p.4).

Dans cette note, la Sécurité Sociale de l'alimentation est analysée, non comme un dispositif « innovant » (ni même probant puisque aucune évaluation n'existe encore), mais plutôt comme un modèle visant un changement de paradigme pour passer de la multiplicité d'innovations ponctuelles à un projet politique basé sur une refonte coordonnée des systèmes alimentaires visant à promouvoir conjointement la santé de l'homme et de la planète. En effet, si l'on adopte le point de vue des défenseurs de la SSA, les solutions aujourd'hui proposées pour faire face à la précarité alimentaire « *consistent encore trop souvent à moderniser l'aide alimentaire sans repenser ses fondements* » (Cavaillet et al. 2021, p.4).

On distingue deux grands groupes d'acteurs dans la réflexion autour de la Sécurité Sociale de l'Alimentation (SSA) :

- Plusieurs organisations qui se structurent depuis un peu plus de deux ans **autour du collectif de la SSA**, sur un temps bénévole : Ingénieurs sans frontière (ISF) Agrista, le réseau Civam, le réseau Salarariat constitué autour des travaux de Bernard Friot, la Confédération paysanne et ses Ami.es, le Collectif Démocratie alimentaire, l'Atelier paysan, le réseau d'éducation populaire l'Ardeur, la mutuelle non lucrative Mutuale, l'Union nationale d'associations familiales (Ufal) et l'association Vrac.
- Le groupe de scientifiques ayant produit le rapport « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs », *Terra Nova*, 2021, qui reprennent les travaux du collectif de la SSA en l'inscrivant dans une perspective de santé publique et en distinguant le volet préventif et curatif.  
Le rapport se situe à la croisée de différentes disciplines : nutrition et santé publique, environnement et sciences économiques et de gestion.

Cette note vise à présenter les **principes** du modèle de la SSA et de comprendre **les dynamiques actuelles** en cours, à l'échelle nationale et locale (réflexions en cours au sein du collectif de la SSA, initiatives locales). Il s'agira ensuite de comprendre comment le **modèle de la SSA et les initiatives en cours prennent en compte l'enjeu de l'accès économique à une alimentation favorable à la santé**, puis de conclure sur les **perspectives** et pistes d'évolution du modèle.

Cette note se base sur les apports théoriques proposés par le collectif de la SSA et les auteurs du rapport « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs », *Terra Nova*, 2021. Toutefois, la note s'est limitée aux ressources disponibles sur le site du collectif de la SSA, et n'a pas été approfondir les différents apports théoriques de chacun des membres

du collectif de la SSA, ou potentiels points de divergences. Ainsi, la note peut présenter un biais, et ne pas rendre compte des réalités internes au projet, ou débats en cours.



## Sommaire

<b>METHODOLOGIE</b>	<b>4</b>
Périmètre de la note	4
Entretiens	4
Ressources bibliographiques	4
Initiatives recensées	5
<b>I. L'AMBITION D'UN CHANGEMENT DE PARADIGME SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE</b>	<b>7</b>
Le projet national de la SSA	7
Du projet national aux dynamiques locales	11
<b>II. LES CONDITIONS D'UN ACCES ECONOMIQUE A UNE ALIMENTATION FAVORABLE A LA SANTE</b>	<b>16</b>
Comment l'accès économique a une alimentation favorable à la santé est-il pensé dans le projet national ?	16
Comment l'accès économique à une alimentation favorable à la santé est-il pensé au sein des dynamiques locales ?	17
<b>III. PERSPECTIVES</b>	<b>20</b>
Développer le lien entre le monde de la recherche et celui des acteurs promouvant la SSA	20
Capitaliser les enseignements des initiatives et diffuser le modèle	22
Sécurier le financement des initiatives locales, incluant le financement des volets action, recherche et évaluation de ces initiatives	23
Développer l'axe santé	23
Perspectives identifiées par le Comité de pilotage	24
<b>FICHES PROJET</b>	<b>26</b>
<b>Expérimentation autour de la sécurité sociale de l'alimentation, Porté par l'association Au Maquis, Vaucluse</b>	<b>26</b>
<b>Soli'doume, porté par l'ADML63 et le CRESNA</b>	<b>30</b>
<b>Caisse Alimentaire Commune – Territoire A VivreS Montpellier, porté par 25 organisations du territoire montpellierain</b>	<b>35</b>

# METHODOLOGIE

## Périmètre de la note

---

Dans cette note, nous traitons la thématique de la SSA en prenant en compte le modèle national, mais également les dynamiques locales (groupes locaux et initiatives locales) existantes sur les territoires, en considérant celles recensées sur le site du collectif de la SSA.

## Entretiens

---

Plusieurs entretiens exploratoires ont été menés afin d'approfondir notre compréhension des enjeux et de la thématique et de redéfinir le périmètre du projet.

- Mathilde Bourjac, Chargée de projet Sécurité sociale de l'alimentation, ISF Agrista
- Dominique Paturel, chercheuse, INRA, et co-auteurice du rapport Terra Nova (2021)
- Nicole Darmon, chercheuse, INRAE, et co-auteurice du rapport Terra Nova (2021)
- Pauline Scherer, sociologue et Coordinatrice recherche et expérimentation chez l'association Vrac & Cocinas.

La participation aux journées « Pour des Solidarités Alimentaires » en septembre 2022, organisés par la [Chaire Unesco Alimentations du monde](#) à Montpellier nous a également permis de participer à un atelier sur la SSA et de rencontrer les acteurs intéressés par ces questions.

## Ressources bibliographiques

---

Nous nous sommes principalement appuyés sur le rapport « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs », Terra Nova, 2021, sur le site du collectif de la SSA et les ressources qui y sont disponibles.

- Cavaillet et al. « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs », Terra Nova, 2021
- ISF Agrista, Pour une sécurité sociale de l'alimentation (2020). [https://www.isf-france.org/sites/default/files/2020.05.10\\_pour\\_une\\_securite\\_sociale\\_de\\_l'alimentationp.pdf](https://www.isf-france.org/sites/default/files/2020.05.10_pour_une_securite_sociale_de_l'alimentationp.pdf)
- ISF Agrista, Collectif de la Sécurité Sociale de l'alimentation, Démocratie dans l'alimentation et Système alimentaire (2022)
  - Les initiatives impliquées. Qui sont-elles ? <https://securite-sociale-alimentation.org/initiatives-locales/democratie-dans-l'alimentation-et-systeme-alimentaire/>
  - Fleur de la démocratie alimentaire <https://securite-sociale-alimentation.org/initiatives-locales/une-fleur-de-la-democratie/>
  - Clip Démocratie Alimentaire <https://recherche-action.fr/democracalim/clip/>
- Site du collectif de la SSA : <https://securite-sociale-alimentation.org/>

D'autres ressources sont à prendre en compte et permettent d'approfondir la compréhension de la Sécurité Sociale de l'alimentation et des concepts de démocratie alimentaire et de droit à l'alimentation :

- Travaux sur le droit à l'alimentation :
  - Ndiaye, P, Paturel D. (2020) Le droit à l'alimentation durable en démocratie, Nîmes : éditions champ social [en ligne] [http://champsocial.com/freebook-Le\\_droit\\_l\\_alimentation\\_durable\\_en\\_d\\_mocratie,1168.pdf](http://champsocial.com/freebook-Le_droit_l_alimentation_durable_en_d_mocratie,1168.pdf)
  - Bertrand, MN, Paturel, D (2021) Manger. Plaidoyer pour une sécurité sociale de l'alimentation. Tarbes/ Editons Arcanes 17
  - Séminaires de recherche « Démocratie alimentaire » : <https://www.chaireunesco-adm.com/Seminaire-Democratie-alimentaire>
  - Travaux de Collart Dutilleul
    - COLLART DUTILLEUL F., « Le droit à l'alimentation dans la perspective de l'économie sociale et solidaire », *RECMA*, 2022/2 (N° 364), p. 98-109. DOI : 10.3917/recma.364.0098. URL : <https://www.cairn.info/revue-recma-2022-2-page-98.htm>
    - COLLART DUTILLEUL F., « Le droit à l'alimentation peut-il être le fondement juridique d'une démocratie alimentaire ? », *Raison présente*, 2020/1 (N° 213), p. 21-29. DOI : 10.3917/rpre.213.0021. URL : <https://www.cairn.info/revue-raison-presente-2020-1-page-21.html>
  - Ramel M., (2022), Le droit à l'alimentation et la lutte contre la précarité alimentaire en France, thèse en Droit Public
- Travaux de Bernard Friot au sein du Réseau salariat
- Petersell, L., Certenais K.(2022) , Régime Général, Pour une sécurité sociale de l'alimentation, Riot Éditions. [https://www.reseau-salariat.info/images/petersell\\_et\\_certenais\\_-\\_2022\\_-\\_regime\\_general.pdf](https://www.reseau-salariat.info/images/petersell_et_certenais_-_2022_-_regime_general.pdf)

## Initiatives recensées

---

Les initiatives prises en compte dans l'analyse sont celles recensées par le collectif SSA et qui s'inscrivent dans le cadre de la charte commune des groupes ou initiatives locales<sup>1</sup>, qui **définissent le cadre d'action** des initiatives et groupes locaux en se basant sur le socle commun du dispositif national (voir description partie I. ).

Les trois fiches projets et les exemples développés dans la partie 2 concernent uniquement des projets incluant la mise en place de modèles de cotisations et de redistribution, puisqu'ils correspondent à une application directe de la proposition théorique de la SSA. Par ailleurs, nous n'avons pas pris en compte les initiatives proposant la réduction des prix pour le consommateur, ce mécanisme faisant l'objet d'une note thématique à part (voir la note «

---

<sup>1</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/charte-des-groupes-locaux/>  
<https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/charte-des-initiatives-locales/>

Initiatives proposant des produits à prix réduits, ou prix différenciés selon le niveau de revenu » et les fiches projet associées).

Par ailleurs, les fiches projets s'appuient sur une analyse documentaire (site des expérimentations, site du collectif de la SSA) et ne rendent pas forcément compte de la réalité des projets sur le terrain. Une analyse basée sur des entretiens permettraient d'approfondir les enseignements et éventuels décalages entre le terrain et le cadre théorique mis en avant.

# I. L'AMBITION D'UN CHANGEMENT DE PARADIGME SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

## Le projet national de la SSA

### ► UN CHANGEMENT DE PARADIGME

Plusieurs constats soulignant les limites vues comme structurelles du système actuel d'aide alimentaire sont à l'origine du développement des réflexions autour de la SSA. Ils sont décrits dans le rapport « Vers une sécurité alimentaire durable : enjeux, initiatives et principes directeurs » (2021) :

- La dépendance de l'aide alimentaire au gaspillage alimentaire (denrées récupérées en application de la loi Egalim ;
- La dépendance au bénévolat ;
- Les contraintes logistiques qui pèsent sur les associations pour gérer les flux de denrées ;
- La complexité administrative liée aux dispositifs européens de financement de l'aide alimentaire, au dispositif français d'habilitation des associations ainsi qu'au financement par des déductions fiscales ;
- La problématique du non-recours à l'aide alimentaire par une partie importante des personnes en situation d'insécurité alimentaire ;
- L'absence d'étude concernant l'impact environnemental de la filière.

Si des initiatives existent pour tenter de répondre à ces enjeux, dans le cadre du rapport TerraNova, les scientifiques ont catégorisé les politiques actuelles et les dispositifs existants (conventionnels et alternatifs) et ont estimé leur capacité à répondre aux enjeux d'une **sécurité alimentaire durable** (p. 42 du rapport) et leur analyse les conduits à conclure que ces systèmes ne font, au mieux, que moderniser l'aide alimentaire sans apporter de réponse systémique et durable.

### **Définition et principes directeurs d'un dispositif favorable à une sécurité alimentaire durable<sup>2</sup>**

**La sécurité alimentaire durable désigne** la situation où tous les individus ont un accès (économique, physique et social) égalitaire à une alimentation durable.

Une **alimentation durable** est une alimentation choisie et désirable, culturellement acceptable, en accord avec les valeurs, les préférences et les pratiques alimentaires des individus, de bonne qualité sanitaire, nutritionnellement adéquate, respectueuse de l'environnement, économiquement viable et équitable.

<sup>2</sup> Définition proposée dans le rapport Terra Nova (p.63), construite en s'appuyant sur la définition des « Régimes Alimentaires Durables » donnée par la FAO en 2010 (<http://www.fao.org/ag/humannutrition/25916-0f23e974a12924600117086270a751f60.pdf>) et des « principes directeurs pour des régimes alimentaires sains et durables » de la FAO/OMS en 2019 (<http://www.fao.org/3/ca6640en/ca6640en.pdf>).



Enfin, les auteurs définissent les **principes directeurs d'un dispositif** qui serait favorable à une sécurité alimentaire durable : outre l'accès (économique, physique et social) égalitaire à une alimentation durable, il doit garantir *l'empowerment* (individuel, collectif, politique) et l'inclusion sociale (lien social, « aller-vers », respect de la dignité) de manière coordonnée et pérenne (pérennité de l'impact, pérennité du dispositif).

Face à ce double constat – limites structurelles de l'aide alimentaire et inefficacité des initiatives actuelles à répondre aux enjeux de l'insécurité alimentaire - les auteurs souhaitent défendre un changement de paradigme *« afin de passer d'une politique ciblée sur la lutte contre l'insécurité alimentaire à une politique de promotion de la sécurité alimentaire durable pour l'ensemble de la population, qui doit s'intégrer à la prévention plus globale des inégalités sociales, territoriales et sanitaires en France et à la protection de l'environnement. »*.

Il faut rappeler que la sécurité sociale de l'alimentation ne se limite pas à répondre aux limites de l'aide alimentaire, mais a pour ambition un changement de paradigme visant à transformer toute la chaîne de production agricole et alimentaire.

#### ► **LES PRINCIPES STRUCTURANTS DE LA SSA : UNIVERSALITE, DEMOCRATIE ET FINANCEMENT PAR COTISATION**

La Sécurité Sociale de l'alimentation constitue un **nouveau modèle pour l'accès à l'alimentation** fondé sur le **modèle contributif du régime général de la sécurité sociale**. Une allocation alimentaire **universelle**, financée par **cotisation sociale**, permettrait d'accéder à des produits alimentaires (ou des lieux) conventionnés selon des critères élaborés démocratiquement. L'adoption de la SSA implique une refonte coordonnée des systèmes alimentaires permettant d'embarquer l'ensemble des acteurs vers un objectif commun de promotion conjointe de la santé de l'homme et de la planète.

Pour le collectif de la SSA comme pour les auteurs du rapport TerraNova, le fonctionnement du modèle de de la SSA se fonde sur **3 piliers structurants** : l'universalité d'accès, un conventionnement des professionnels réalisé selon un processus démocratique et un financement par cotisation sociale.

- **Le droit à l'alimentation durable garantissant un accès universel** – Le collectif de la SSA propose un régime de protection universelle, c'est-à-dire dont l'accès est ouvert à tous les citoyens, quels que soient leur statut et niveau de ressources. En promouvant un **droit à l'alimentation** pour tous – plutôt qu'un système de prestations réservées à un public cible, le collectif entend sortir des logiques d'assistanat et éviter l'écueil de la stigmatisation des personnes en situation de précarité.  
Le collectif Démocratie Alimentaire<sup>3</sup> propose ainsi qu'au fondement de la SSA, il y ait existence et inscription du droit à l'alimentation durable dans la Constitution, comme garantie à un accès universel, égalitaire et libre reconnectant l'alimentation à ses conditions de production, de transformation et de distribution.

---

<sup>3</sup> Plusieurs travaux ont été menés sur le droit à l'alimentation : un séminaire de recherche et la publication d'un ouvrage en 2022 par le collectif Démocratie alimentaire, publication de thèses sur le sujet (Magalie Ramel, 2022).

- **Un conventionnement des acteurs du système alimentaire organisé par le biais d'une démocratie locale** – La SSA suppose de définir les produits qui seront accessibles par l'allocation universelle. Le conventionnement entend statuer sur les critères qui définiront les produits couverts par la SSA. Le collectif de la SSA propose un processus de conventionnement démocratique, à partir de la mise en place de caisses primaires gérées démocratiquement au niveau local, et articulées avec une instance nationale composée de membres représentants de ces caisses. Le système de représentation au sein des caisses reste à définir : tirage au sort de citoyens représentants, corps intermédiaire représentant la société civile et les professionnels, vote... Notons que pour le collectif, le conventionnement est envisagé comme un levier de transformation du système de production agricole et alimentaire dans son ensemble, en orientant ce dernier vers les critères de qualité qui auront été définis collectivement.
- **Un financement de l'allocation alimentaire universelle basé sur un système de cotisation sociale** – Le collectif propose un financement par cotisation, dont les contours restent à définir (cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises, cotisations patronales, cotisations salariales). Tout le monde est considéré comme cotisant, quel que soit la façon dont la cotisation sera prévue. Ce système se distingue des systèmes de protection sociale basé sur un mécanisme assurantiel (assurance chômage en France par exemple) où la cotisation conditionne l'accès au droit. Relevons que les propositions du collectif de la SSA s'éloignent ici du modèle de Beveridge pour qui la protection universelle était associée à un financement par contribution forfaitaire (l'impôt). Pour le collectif, un financement par cotisation sociale est cohérent avec l'ambition d'une organisation démocratique, quand un financement via des taxes ou l'impôt entraîne une gestion « à la main » de l'Etat.

Selon les scientifiques ayant rédigé le rapport Terra Nova, la mise en place de ce modèle pourrait se faire selon deux axes (p.77) :

- **Un axe Préventif** qui aurait une vocation universelle et concernerait l'ensemble de la population.
- **Un axe Curatif** qui permettrait de maintenir une réponse pour les personnes actuellement destinataires de l'aide alimentaire et de commencer à mettre en œuvre leur sortie de cette filière. Au fur et à mesure, la population actuellement destinataire de l'aide alimentaire ne dépendrait plus de l'axe Curatif pour être orientée vers l'axe Préventif.

#### ► **UN MODELE THEORIQUE ENCORE EMERGEANT, DES INITIATIVES NAISSANTES**

Le projet de la Sécurité Sociale de l'alimentation est un modèle encore en cours de définition : les publications sont récentes sur le sujet - projet « Pour une sécurité sociale de l'alimentation » par ISF-Agrista en mai 2020, rapport TerraNova en novembre 2021 - et des initiatives locales se revendiquant de la SSA ont pour la plupart moins d'un an d'existence.

Le collectif « Pour une Sécurité sociale de l'alimentation » s'est structuré en plusieurs étapes.

- 1<sup>ère</sup> étape : Premières réflexions et ébauche du projet de la SSA  
Les premières réflexions sur la Sécurité Sociale de l'alimentation ont émergé de plusieurs acteurs :

- De mai 2017 à février 2019, ISF Agrista mène des réflexions sur le sujet de la SSA, puis conduit des échanges bilatéraux avec des futurs membres du collectif et ébauche d'un premier projet de la SSA<sup>4</sup>.
- Une réflexion est organisée en interne au sein du Réseau salariat lors des Estivales du Réseau Salariat en 2018, puis lors d'une rencontre avec ISF Agrista en 2019<sup>5</sup>.
- Un séminaire de recherche sur la démocratie alimentaire<sup>6</sup> et le périmètre du droit à l'alimentation est coordonné par Dominique Paturel et Patrice Ndiaye.
- 2<sup>ème</sup> étape : Création du collectif de la SSA et promotion du modèle  
 Cette période correspond à la création d'un collectif de travail avec les organisations intéressées, avec une 1<sup>ère</sup> réunion en novembre 2019 organisée par ISF-Agrista. Plusieurs acteurs décident alors de s'engager dans un collectif de travail autour d'une Sécurité sociale de l'alimentation : le Réseau Civam, la Confédération paysanne, le Réseau salariat, les Amis de la Confédération paysanne, le Miramap, le séminaire Démocratie alimentaire et l'Ardeur. D'autres organisations rejoignent ensuite le projet (le Secours Catholique, l'Ufal, Mutuale, l'Atelier paysan, VRAC), et le collectif continue actuellement d'intégrer de nouvelles organisations.  
 Lors de cette période, le collectif travaille sur les enjeux du modèle, ainsi que sur la promotion du modèle de la SSA (production de vidéos, articles, ateliers, jeux de rôle et conférences gesticulées<sup>7</sup> ont été produit).
- 3<sup>e</sup> étape : Du projet national aux dynamiques locales  
 Après avoir été contacté par plusieurs organisations locales, collectifs, associations, mairies ou collectivités territoriales souhaitant « expérimenter » une Sécurité sociale de l'alimentation sur leur territoire, le collectif commence à réfléchir à l'articulation entre projet national et dynamiques territoriales.  
 Un groupe de travail met en place et définit un cadre de mise en commun, d'accompagnement, d'analyse et de suivi de ces expérimentations, et une salariée recrutée par ISF Agrista est dédiée à la structuration et l'animation du réseau des dynamiques locales.

Le modèle de la SSA continue de se diffuser au travers de la création de ressources, de l'organisation de conférences ou encore la présentation du projet dans des instances nationales (CNA) ou à des échelles locales. La publication du rapport TerraNova contribue à ancrer le projet de SSA dans une vision de santé publique.

Dans le dernier avis du Conseil National de l'Alimentation (l'avis n° 91, « Prévenir et lutter contre la précarité alimentaire »), paru en octobre 2022, il est préconisé d'expérimenter la mise en place d'une Sécurité Sociale de l'alimentation pour répondre à l'ambition de « *Prendre le problème à la racine pour garantir l'accès de tous et toutes à l'alimentation* [Ambition A] <sup>8</sup> ».

<sup>4</sup> [https://www.isf-france.org/sites/default/files/2020.05.10\\_pour\\_une\\_securite\\_sociale\\_de\\_l'alimentation.pdf](https://www.isf-france.org/sites/default/files/2020.05.10_pour_une_securite_sociale_de_l'alimentation.pdf)

<sup>5</sup> <https://www.reseau-salariat.info/images/ea2b80861f9c5ee15929617ce809315.pdf>

<sup>6</sup> <https://www.chaireunesco-adm.com/Seminaire-Democratie-alimentaire>

<sup>7</sup> Une conférence gesticulée est une forme de spectacle qui mêle le théâtre et la conférence.

<sup>8</sup> « Expérimenter la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation au sein du régime général de sécurité sociale (...). »

## Du projet national aux dynamiques locales

---

### ► ENTRE MODELE THEORIQUE ET DYNAMIQUES LOCALES

A l'heure actuelle, le modèle de la Sécurité Sociale de l'alimentation est en cours de développement et de structuration et s'organise autour de deux axes principaux :

- **Le modèle théorique de la SSA**, porté à l'échelle nationale par le collectif de la SSA et les auteurs du rapport TerraNova, qui vise un véritable changement de paradigme. L'objectif est actuellement de continuer d'approfondir et définir le modèle de la SSA, et d'en faire la promotion à l'échelle nationale.
- **Des initiatives portées par des groupes de réflexion à l'échelle locale ou des expérimentations qui se réclament de la SSA**. Ces dynamiques promeuvent le concept de la SSA à l'échelle locale, et expérimentent des dispositifs s'inspirant des principes de la SSA et s'inscrivant dans un processus de démocratie alimentaire.

Ces dynamiques se distinguent par :

- leur **échelle** (nationale vs locale) ;
- leur **ambition et leur temporalité** : un changement de paradigme sur le long-terme vs une logique d'expérimentation déjà en cours (de test et d'apprentissage au fil de l'eau) ;
- leurs **objectifs** :
  - o continuer de développer le modèle de la SSA, par de la recherche notamment, promouvoir le modèle à l'échelle nationale, auprès du plus grand nombre.
  - o Promouvoir le modèle à des échelles locales (auprès des élus, acteurs du territoire), expérimenter des principes de la SSA et de la démocratie alimentaire, et alimenter la réflexion du collectif national.

### ► ARTICULATION ENTRE LES DYNAMIQUES LOCALES ET LE PROJET NATIONAL

Les dynamiques locales permettent d'expérimenter des processus de démocratie alimentaire, de repenser les modèles alimentaires, **mais ne doivent pas être considérée comme une expérimentation du modèle théorique de la Sécurité Sociale**. Le collectif de la SSA rappelle ainsi que *« l'échelle nationale et son caractère universel, le financement mis en place par des cotisations ne sont pas envisageables à l'échelle locale. Néanmoins, se réapproprier cette question sur les territoires peut aussi se concrétiser par la mise en place d'actions, de projets qui avancent vers la démocratie alimentaire ou par des actions de plaidoyer localement. »*. De même, Dominique Patuere rappelle la nécessité pour la SSA de garder sa dimension systémique, qui ne peut par conséquent pas se limiter aux initiatives citoyennes locales.

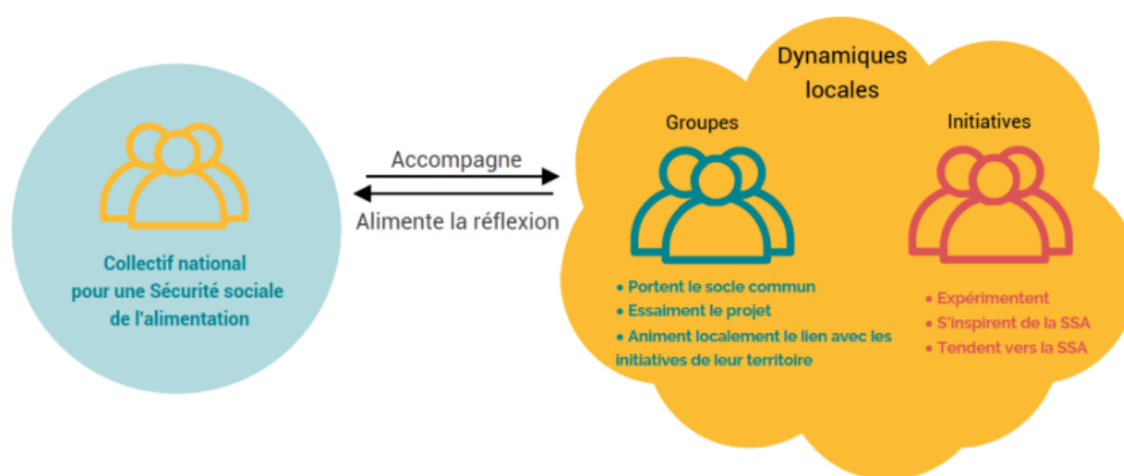
Toutefois, ces expérimentations s'inscrivent dans une logique « bottom Up » : elles expérimentent différents volets de la SSA, et l'objectif est d'en tirer des enseignements pour l'échelle nationale et nourrir le modèle. Encore récentes, ces initiatives s'inscrivent dans une logique d'expérimentation, et d'apprentissage au fil de l'eau.



*On veut apprendre de ce qui se fait au local, ne pas avoir un cadre trop fermé qui pourrait limiter la créativité. ISF Agrista - M. Bourjac*



*Pour le moment nous n'avons pas un modèle figé sur comment avoir une expérimentation SSA, de A à Z. On veut plutôt miser sur cette diversité et apprendre de cette diversité. ISF Agrista - M. Bourjac*



Si les initiatives locales ne reprennent pas le modèle de Sécurité Sociale de l'alimentation dans son ensemble, elles se réclament de ce modèle sur :

- **L'expérimentation de certains volets de la sécurité sociale** : démocratie participative, modèle de conventionnement, modèle de Caisse commune.



*Les projets permettent d'expérimenter certains principes qui seront ensuite portés au national comme le conventionnement, la démocratie alimentaire. Il y a également plusieurs projets de caisses locales de l'alimentation : mais pas encore un modèle établi, chacun apprend chemin faisant. ISF Agrista – M.Bourjac*

- **La dimension politique que le projet porte** : c'est un moyen pour les initiatives de se fédérer, et de s'inscrire dans un projet plus large revendiquant un changement de paradigme, notamment de défendre le droit à l'alimentation.



*C'est l'objet politique qui est important, c'est ça qui est nouveau. Elles sont en train de construire un contre-récit.* D. Paturel

- **Une mise en réseau**, qui se structure depuis plus d'un an, avec le recrutement d'une chargée des dynamiques locales à ISF Agrista. L'objectif est de pouvoir partager sur les pratiques de chacun et réfléchir collectivement aux expérimentations.

#### ► **LES INITIATIVES ET GROUPES LOCAUX**

Le collectif de la SSA distingue deux formes de dynamiques locales :

- **Les initiatives** qui expérimentent un processus de démocratie alimentaire sur leur territoire. Il peut s'agir de projets déjà existants qui veulent tendre vers la Sécurité sociale de l'alimentation, des projets qui s'inspirent de la SSA, d'expérimentations de caisse locales de l'alimentation, etc.
- Les **groupes locaux** qui correspondent à un collectif de personnes physiques et/ou morales qui assument un rôle de référent SSA sur leur territoire. Ils visent à réunir les acteurs de la production, de la transformation et de la distribution alimentaire, les militants syndicaux et associatifs ainsi que les habitants autour des piliers fondamentaux de la Sécurité sociale de l'alimentation. Ils aspirent à être en lien avec les initiatives. Le rôle de ces groupes locaux est d'élaborer et porter le plaidoyer SSA.

Afin de garantir la cohérence des différentes dynamiques locales, **deux chartes<sup>9</sup> ont été créées définissant le cadre d'action** des initiatives et groupes locaux et se basant sur le socle commun du dispositif national.

---

<sup>9</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/charte-des-groupes-locaux/>  
<https://securite-sociale-alimentation.org/les-dynamiques-locales/charte-des-initiatives-locales/>

### SYNTHESE- CHARTE DES GROUPES LOCAUX

Il ne peut y avoir qu'un seul groupe local par territoire. Le groupe local ne peut pas être à but lucratif<sup>10</sup> et définit librement son statut juridique.

#### **Règles de fonctionnement d'un groupe local**

- Participer à la dynamisation du mouvement social pour la transformation de la filière de l'agriculture et de l'agroalimentaire en faisant du lien avec les acteurs de son territoire.
- Revendiquer, communiquer et porter le plaidoyer pour la Sécurité sociale de l'alimentation en accord avec la charte de communication établie au niveau national.
- Faire le lien avec la coordination du réseau dynamiques locales pour une Sécurité sociale de l'alimentation » et participer régulièrement aux temps communs.
- Partager les outils qu'il conçoit, et visiter les autres groupes locaux voisins afin de renforcer la coordination territoriale.
- Rencontrer les initiatives locales intéressantes susceptibles d'adhérer à la charte des initiatives locales afin d'échanger sur la Sécurité sociale de l'alimentation
- Rencontrer et accompagner les initiatives qui se revendiquent de la Sécurité sociale de l'alimentation sur son territoire en s'appuyant sur la charte des initiatives.
- Rendre des avis nourris par la connaissance du local au GT « dynamiques locales pour une Sécurité sociale de l'alimentation » quand cela est utile sur les enjeux locaux.
- Se former et s'informer sur la Sécurité sociale de l'alimentation

---

<sup>10</sup> Des structures avec but potentiellement lucratif peuvent être membres d'un groupe local mais non porteuses du groupe local.

**SYNTHESE – CHARTE DES INITIATIVES LOCALES**

Plusieurs principes, résumés dans une charte, doivent être partagés par les initiatives se réclamant de la SSA :

**1. Souscrire au socle commun et donc reconnaître la nécessité de politiques macroéconomiques en appui aux dynamiques locales**

Le projet de SSA repose sur un financement par une cotisation sociale prise sur la valeur ajoutée produite par l'économie. Toutes les initiatives locales ne pourront mettre en place ce dispositif. Si les initiatives en cours permettent d'expérimenter d'autres dimensions de la SSA, elles ne peuvent en aucun cas démontrer qu'une sécurité sociale de l'alimentation peut fonctionner sans une politique macro-économique. L'objectif est donc de mettre en place une démocratie alimentaire la plus locale possible, tout en couplant ce dispositif avec une logique de droits universels pour l'ensemble des personnes habitant le territoire.

**2. Coupler droit à l'alimentation et transformation de la production agricole et alimentaire**

Les produits doivent faire l'objet d'une démarche de sélection sur la base de critères de production agricole et alimentaire qui conviennent aux destinataires des produits ; et non uniquement d'un accès à des produits, sans réflexion ou pouvoir sur cet approvisionnement.

Une initiative qui se réclame d'une sécurité sociale de l'alimentation doit travailler conjointement le droit à l'alimentation, le droit des producteurs et productrices d'alimentation (dans la production agricole comme dans la production agro-alimentaire) et le droit de l'environnement, pour aller vers un droit à l'alimentation durable.

**3. Assurer l'universalité de l'accès au mécanisme mis en place**

Il ne s'agit pas de dispositifs s'adressant à un public spécifique, l'universalité de l'accès à tous doit être garantie. Afin d'assurer ce principe, des contributions différentes peuvent être demandée en fonction des revenus des participantes, pour augmenter la possibilité de financer l'alimentation de personnes dans le besoin.

**4. Travailler la gouvernance démocratique du dispositif**

L'ensemble des participantes du dispositif doivent être les principaux décideurs de l'alimentation qui sera accessible par le dispositif. Les initiatives doivent donc travailler des mécanismes de prises de décisions collectives les plus démocratiques possibles.

**5. (pour les collectivités) Mettre en cohérence cette initiative avec les autres politiques portées**

Le collectif de la SSA rappelle que *« toute collectivité (mairie, communauté de commune, métropole, département ou région) qui souhaiterait expérimenter et mettre en œuvre des initiatives vers une sécurité sociale de l'alimentation ne seraient légitimes à [leurs] yeux qu'à condition de défendre l'ensemble du régime général de sécurité sociale, ainsi que le mot d'ordre de démocratisation de l'alimentation dans l'ensemble de ses autres politiques. »*



## II. LES CONDITIONS D'UN ACCES ECONOMIQUE A UNE ALIMENTATION FAVORABLE A LA SANTE

### **Comment l'accès économique a une alimentation favorable à la santé est-il pensé dans le projet national ?**

L'accès économique à l'alimentation est permis par la mise en place d'une allocation universelle alimentation durable.

- Le collectif Démocratie Alimentaire propose que l'allocation soit basée sur le modèle des allocations familiales qui sont octroyées à l'ensemble des familles résidant en France et dont le montant est modulé pour les revenus les plus élevés. Le montant de cette allocation pourrait être défini à partir des budgets de référence élaborés dans le cadre des travaux du CNLE<sup>11</sup> pour un niveau de vie minimum décent (estimé, pour l'alimentation, entre 75% et 85% du budget alimentaire moyen, selon la composition du foyer), et du coût minimum nécessaire pour respecter l'ensemble des recommandations nutritionnelles en protéines, fibres, vitamines, minéraux acides gras essentiels, et sans excès en sucres, en graisses et en sel (estimé à 3,85 €/j pour un adulte, selon les travaux de N.Darmon<sup>12</sup>), et du budget nécessaire pour respecter les recommandations de consommation du PNNS.
- Le collectif de la SSA estime à 150€ par mois et par personne<sup>13</sup> le montant de l'allocation, disponible sur une carte « Vitalim ». Selon eux, cette somme permet de prendre en compte le prix d'une alimentation équilibrée (120 euros par mois selon les travaux de N.Darmon), et également d'assurer les fonctions plaisir, sociales et culturelles de l'alimentation (expliquant le montant supplémentaire de 30 euros). Ce montant assure ainsi les quatre fonctions de l'alimentation : accès à une alimentation saine, fonctions plaisir, sociales et culturelles de l'alimentation.

*Nicole Darmon mentionne, au cours de l'entretien mené, de la nécessité de réestimer le montant de 3,85 euros /jour en prenant en compte l'inflation. En appliquant 15% d'inflation, le montant s'élève à 4,5 euros /jour.*

<sup>11</sup> <https://solidarites.gouv.fr/budgets-de-referance-budgets-decents-un-rapport-du-cnle-eclaire-sur-les-besoins-necessaires-pour>

<sup>12</sup> Selon les travaux de N.Darmon, pour qu'un adulte ait une alimentation nutritionnellement équilibrée (et compatible avec les habitudes alimentaires du pays), il lui faudra donc au minimum 3,85 €/j (s'il achète ses aliments au prix moyen).

<sup>13</sup> Ce montant de 150€, indexé sur toute inflation par rapport aux prix alimentaires de début 2021 et toute augmentation du budget alimentaire liée aux critères de conventionnement posés par les caisses de Sécurité sociale de l'alimentation est ainsi proposé comme un minimum non négociable et indexé pour parler de droit à l'alimentation.

## L'accès à une alimentation favorable à la santé

Deux des fondamentaux du modèle de la SSA sont favorables à la promotion d'une alimentation favorable à la santé :

- Les réflexions autour du conventionnement des produits/lieux accessibles et du choix des produits permettront d'intégrer la dimension santé selon les choix des citoyens.
- Le passage à une logique préventive, visant à dépasser le fonctionnement actuel de l'aide alimentaire qui repose surtout sur du curatif – répondre à des situations de détresse –, est vu comme permettant à toutes et tous une alimentation meilleure pour la santé.

## **Comment l'accès économique à une alimentation favorable à la santé est-il pensé au sein des dynamiques locales ?**

### ► L'ACCES ECONOMIQUE

Il est impossible de lever des cotisations sur un territoire pour permettre de faire fonctionner le modèle et la seule possibilité est la cotisation sociale volontaire sur le modèle mutualiste. Ainsi, à l'échelle locale, des réflexions sont en cours pour diversifier les financements. Parmi les initiatives recensées sur le site du collectif de la SSA, deux types de mécanismes permettent l'accès économique selon un **principe d'universalisme proportionné** :

- Un fonctionnement par prix différenciés, ouvert à un public socialement mixte mis en place par des projets d'épiceries sociales ou de paniers solidaires recensés parmi les initiatives locales de la SSA.
- Un système de redistribution qui s'appuie -en partie- par un financement par cotisation (TAV Montpellier, réflexions en cours au Maquis, Solid'oume, réflexions en cours à CaisseALIM Toulouse<sup>14</sup>).

*Les trois fiches projets ainsi que les exemples développés ci-dessous concernent uniquement des projets avec la mise en place de modèles de cotisations et de redistribution, puisqu'ils correspondent à une application directe de la proposition théorique de la SSA. Par ailleurs, nous n'avons pas pris en compte les initiatives proposant la réduction des prix pour le consommateur, ce mécanisme faisant l'objet d'une note thématique à part (voir la note « Initiatives proposant des produits à prix réduits, ou prix différenciés selon le niveau de revenu » et les fiches projet associées).*

- **Soli'doume** : les participants et participantes au programme cotisent un montant proportionnel à leurs revenus selon cinq niveaux de cotisation (entre 30 et 70 doumes) et reçoivent en retour la moyenne des sommes cotisées sur leur compte e-doume (la version numérique de la doume).
- **Caisse Alimentaire Commune Montpellier** : la caisse constitue un budget commun issu de fonds publics et privés (principalement des subventions issues des collectivités

<sup>14</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/caissalim-toulouse/>

locales) et également de cotisations des citoyen.ne.s à hauteurs de leurs revenus. La caisse subventionne une partie de la somme pour les personnes ayant de faibles ressources.

- Dans le cadre de l'expérimentation, les habitants participants pourront dépenser chaque mois 100 euros dans ce circuit, pendant un an, en ayant cotisé à la caisse en fonction de leurs moyens.
- Afin de s'inscrire dans le cadre d'une démocratie alimentaire, c'est le comité citoyen qui arbitrera sur les taux de cotisations et les critères d'accès à la caisse. Des premiers échanges ont eu lieu lors des réunions du comité citoyen en décembre.
- **Maquis** : Un comité local doit définir les modalités de cotisations et le montant du versement.

D'autres initiatives s'interrogent sur ces questions de financement, **comme le groupe local de l'Alsace** (le projet n'est pas encore lancé) qui réfléchit à mobiliser une diversité de financement pour garantir le mécanisme de redistribution : cotisations des adhérents (variables selon leurs ressources), cofinancements publics au titre des coopérations avec l'action sociale et la prévention santé, et au cofinancement par les employeurs pour leurs salariés.

#### ► **L'ACCES A DES PRODUITS FAVORABLES A LA SANTE**

L'enjeu de la santé est actuellement encore peu pris en compte par les initiatives locales (M.Bourjac). Ce sujet pourrait être porté lors des prochaines journées du réseau<sup>15</sup> pour faire émerger une réflexion commune sur ces enjeux. Toutefois, le cadre d'analyse proposé par la SSA englobe le volet santé au travers de la définition proposée **de l'alimentation durable et de qualité**. La définition reste à poser, puisque le choix des produits/lieux d'achats se base dans le modèle de la SSA sur le principe du conventionnement par les citoyens. Sur le terrain, cet enjeu pose la question de l'arbitrage entre incitation/fléchage vers des produits perçus comme sains et durables, et le libre choix des consommateurs.

Pour le moment, aucune initiative n'a encore été jusqu'au conventionnement des produits, mais une réflexion est en cours dans les journées réseaux organisées par le collectif et dans certaines initiatives.

- **Le maquis** : les participants ont été invités à **penser les critères de conventionnement** pour décider comment les allocations individuelles pourraient être dépensées.
- **La Caisse Commune Alimentaire, à Montpellier** : le comité citoyen a été amené à travailler sur le conventionnement des produits et lieu de distribution. Les échanges des habitants se sont concentrés autour de deux questions : quels types de produits alimentaires leur semblaient prioritaires, et quelle était la signification « d'alimentation de qualité » pour eux. Les habitants ont réfléchi au circuit conventionné par la Caisse alimentaire Commune sur la base d'une première proposition faite par le collectif TAV. Ont été identifiés les lieux suivants : le supermarché coopératif et participatif le Cagette<sup>16</sup>, le café-épicerie solidaire l'Esperluette<sup>17</sup>, les groupements d'achats des

<sup>15</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org/initiatives-locales/2eme-rencontre-des-dynamiques-locales-vers-une-ssa/>

<sup>16</sup> <https://lacagette-coop.fr/?PagePrincipale>

<sup>17</sup> [esperluette-celleneuve.org](http://esperluette-celleneuve.org)

associations de Vrac et Cocinas<sup>18</sup> et de la 5<sup>e</sup> saison, la ferme urbaine de la Condamine<sup>19</sup> (agriculture biologique), les marchés de producteurs des Aubes et de Celleneuve (le Marché Paysan<sup>20</sup>). D'autres lieux pourront ensuite s'ajouter à cette première liste.

- **Soli'Doume** : Le conventionnement des produits est préétabli puisque le dispositif s'appuie sur la monnaie locale et des producteurs et magasins déjà impliqués dans le réseau. La monnaie locale de la Doume a pour objectif de promouvoir des pratiques éthiques, responsables et durables sur le territoire du Puy-de-Dôme. L'initiative Soli'doume a par ailleurs entamé une réflexion plus spécifique sur l'enjeu de la santé des adhérents en permettant à tous de participer à des séances d'informations, à des ateliers de sensibilisation, et/ou à une prise en charge plus complète d'**accompagnement aux transitions de pratiques & de comportements alimentaire**. Des Parcours du goût, marchés de producteurs locaux, conférences, etc. sont régulièrement proposés à l'écosystème afin de **favoriser l'autonomie alimentaire** des adhérents au dispositif Soli'doume. 5% des contributions mensuelles permettent de **participer au financement** de cette programmation et accompagnement Soli'doume.

---

<sup>18</sup> <https://montpellier.vrac-asso.org/>

<sup>19</sup> <https://fermeurbainecollective.fr/>

<sup>20</sup> <https://www.asso-marches-paysans.org/notre-association>

### III. PERSPECTIVES

Actuellement, plusieurs pistes sont identifiées par les acteurs interrogés et les textes de référence pour développer le projet national de la SSA et les dynamiques locales :

- Développer le lien entre le monde de la recherche et celui des acteurs promouvant la SSA
- Capitaliser et appuyer la promotion du modèle
- Sécuriser le financement des initiatives locales, incluant le financement des volets action, recherche et évaluation de ces initiatives
- Développer l'axe santé

#### **Développer le lien entre le monde de la recherche et celui des acteurs promouvant la SSA**

---

La SSA est un modèle qui n'a encore jamais été évalué et expérimenté à l'échelle nationale. Aucune évaluation sur des dispositifs plus généralistes que l'aide alimentaire n'existe actuellement en France<sup>21</sup>. Il y a donc un besoin de connaissances pour pouvoir tirer des enseignements et continuer de structurer le modèle. Ainsi, les chercheurs et le collectif de la SSA appellent à plus de recherche et d'évaluation pour structurer le modèle de la SSA et capitaliser sur les expériences locales.



*Bien des aspects de cette SSA, en particulier le volet économique, restent à finaliser pour constituer une proposition complète. La recherche publique dans une approche multidisciplinaire peut contribuer à élaborer une approche structurée d'analyse et de co-construction des deux axes (curatif et préventif) de la Sécurité Sociale de l'Alimentation, d'évaluation de l'impact et de son suivi.*  
Rapport TerraNova (2021)

---

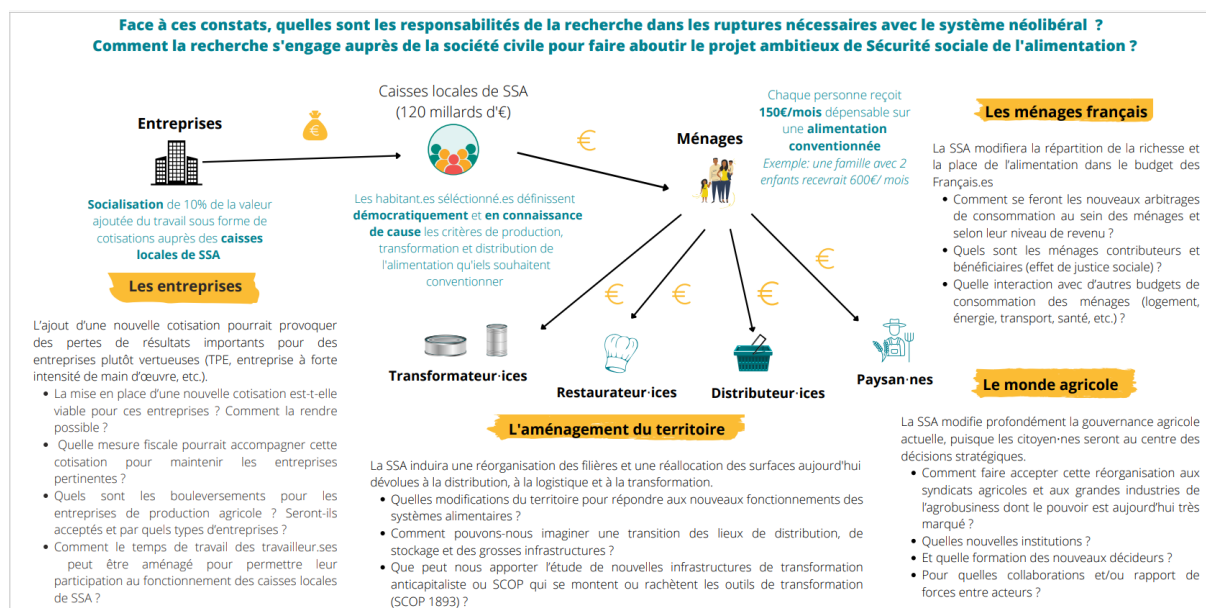
<sup>21</sup> Une étude menée aux Etats-Unis a comparé l'impact du programme actuel de bons alimentaires (Supplemental Nutrition Assistance Program, SNAP) avec les coûts et l'impact d'un revenu minimum, universel ou pas, sur l'insécurité alimentaire. Aucune étude de ce type n'existe en France.

Pour remédier aux limites du programme SNAP en termes de non-recours, d'inéligibilité, ou de montants insuffisants pour nombre d'utilisateurs, l'auteur exploite un questionnaire interrogeant la population en situation de précarité sur le budget nécessaire pour atteindre la sécurité alimentaire. Il propose que le budget alloué au SNAP, augmenté du montant nécessaire pour couvrir ces besoins, soit affecté à l'allocation d'un revenu minimum. L'auteur conclut qu'avec une allocation universelle, le taux d'insécurité alimentaire diminuerait de 88,8%. Avec une allocation ciblant les revenus inférieurs à 4 fois le montant du seuil de pauvreté, la diminution est d'ordre similaire (88,5%), mais le coût budgétaire du programme pour l'Etat est bien moindre.

Gundersen C. 2021. Viewpoint : A proposal to reconstruct the Supplemental Nutrition Assistance Program (SNAP) into a universal basic income program for food. Food Policy, <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2021.102096>

Plusieurs axes de recherche sont évoqués :

- Une analyse prospective des coûts / bénéfices de la SSA permettant d'évaluer l'opportunité de la SSA et d'en définir précisément les contours (montant de l'allocation, conventionnement, financement, ...) : les auteurs du rapport porté par TerraNova appellent à une « étude permettant de mettre en balance les coûts économiques directs de la SSA au regard de ses effets au sens large, sur les publics, sur l'offre alimentaire, sur l'emploi, etc. De tels travaux devraient permettre d'outiller les acteurs pour définir précisément les contours de la SSA : le montant de l'allocation universelle, l'éventuelle modulation en fonction des revenus dans le principe d'un universalisme proportionné, le ciblage sur certains produits ou modes de production, la capacité de l'offre alimentaire à répondre aux besoins d'un tel système, les modalités de financement ».
- Approfondir les travaux sur le droit à l'alimentation
- ISF Agrisita a par ailleurs identifié des questions portant sur les effets de la mise en œuvre du projet national SSA sur les ménages, l'ensemble des acteurs de la production et distribution alimentaire, et les entreprises. Certaines de ces questions relèvent principalement de questions opérationnelles et donc plutôt d'études ou de recherche intervention.



Un enjeu clé pour la structuration de la réflexion est celui de la rigueur des études menées alors que des travaux non académiques sont produits sur le sujet et que les chercheurs académiques sont plus difficiles à mobiliser sur ce thème.

## Capitaliser les enseignements des initiatives et diffuser le modèle

---

Les initiatives locales, récemment déployées, en cours ou en projet, font à ce stade pas ou peu l'objet de regards réflexifs, de partage d'expérience ou de travaux d'évaluation.



*Nous au niveau du réseau, une grande question que l'on se pose, c'est comment évaluer nos initiatives. Aujourd'hui, on ne sait pas ce qui marche et ce qui ne marche pas. On ne dispose pas encore de ces données-là. ISF Agrista - M.Bourjac*

Sur l'ensemble des initiatives, il y a encore un manque de recul et de données pour comprendre les freins et facteurs de réussite.

Quelques études sont toutefois en cours sur des initiatives

- Pour l'initiative Au maquis<sup>22</sup> (Vaucluse), et du marché du lavoir<sup>23</sup> (Drôme), les initiatives sont accompagnées par des chercheurs et les rapports seront bientôt publiés.
- Le projet Acclimat'action<sup>24</sup> à Bordeaux va prochainement se faire accompagner par un chercheur.
- La caisse alimentaire de Toulouse<sup>25</sup>, un projet en cours de réflexion, sera accompagnée d'un projet de recherche

Par ailleurs, une étude sur le projet de démocratie alimentaire a été lancée en mai 2022 par ISF-Agrista grâce au financement de la fondation Carasso. L'étude vise à comparer sept initiatives locales selon deux axes :

- Analyser les processus démocratiques au sein de ces initiatives
- Analyser leurs effets sur les systèmes alimentaires dans lesquels elles s'inscrivent

Deux livrables ont été publiés :

- Un livrable présentant les critères de sélection des initiatives<sup>26</sup>, et un descriptif des 7 initiatives.
- Un deuxième livrable présentant une « fleur de la démocratie alimentaire »<sup>27</sup>, un outil pour analyser (et auto-analyser) les fonctionnements internes des initiatives, ainsi que leurs relations territoriales et politiques par le prisme de la Démocratie Alimentaire.

Pauline Scherer, coordinatrice du projet « Caisse de Montpellier » a participé à la production de ces deux premiers livrables.

Les acteurs qui mènent les réflexions sur la SSA estiment qu'il est essentiel que les citoyens s'approprient les enjeux du modèle pour pouvoir impulser le changement attendu. Plusieurs

<sup>22</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/au-maquis/>

<sup>23</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/autour-du-marche-du-lavoir/>

<sup>24</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/collectif-acclimataction-pour-reflechir-et-experimenter-dans-les-quartiers-populaires/>

<sup>25</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/caissalim-toulouse/>

<sup>26</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org/initiatives-locales/democratie-dans-lalimentation-et-systeme-alimentaire/>

<sup>27</sup> <https://securite-sociale-alimentation.org/initiatives-locales/une-fleur-de-la-democratie/>

actions de communication sur la SSA sont initiées aux niveaux des collectifs de réflexion nationaux et des groupes locaux : actions de plaidoyer (au niveau local et national comme au sein du CNA), diffusion de ressources (vidéos, conférences gesticulées), organisation d'évènement de promotion de la SSA. Des réflexions sont en cours pour toucher les élus, par exemple à travers des formations.



Pour que ça puisse aboutir, il faut que ça vienne des habitants : donc il y a un enjeu à diffuser le modèle au maximum pour que les personnes se l'approprient. ISF Agrista  
- M.Bourjac

## **Sécuriser le financement des initiatives locales, incluant le financement des volets action, recherche et évaluation de ces initiatives**

---

Les réflexions au niveau national comme les initiatives locales doivent s'appuyer sur des ressources financières pérennes pour poursuivre le projet. Des pistes de financement sont à l'étude, des collectivités locales à l'Etat en passant par les fondations ou la participation citoyenne, qui doivent permettre à ces initiatives d'avancer, d'expérimenter.

Le **collectif national** qui mène les réflexions autour de la SSA est à ce jour informel et a fait le choix de ne pas rechercher des financements. Il s'appuie principalement sur l'engagement bénévole et militant des personnes qui contribuent, sur la participation de salariés de certaines des organisations présentes dans le collectif et sur de l'auto-financement. Un financement a été alloué à ISF-Agrista pour l'animation du réseau (avec le financement d'un poste dédié), avec le soutien de la fondation Carasso.

**Au niveau des Initiatives locales**, les porteurs de projet sont en recherche de financements pour poursuivre l'expérimentation. Les recherches de financement sont menées projet par projet, mais des réflexions sont en cours pour mener des démarches collectives de recherche de fonds, notamment dans un souci de cohérence de la démarche.

## **Développer l'axe santé**

---

Un grand nombre d'expérimentation est encore en cours de structuration et de définition. La dimension santé est indirectement au cœur des projets puisqu'elle fait partie de la définition d'une alimentation durable. Cet aspect pourrait toutefois être renforcé et afin de renforcer cette dimension dans les enjeux SSA :

- Lors des journées réseaux du collectif SSA, et dans les discussions des comités citoyens des expérimentations en cours.
- Par le prisme de la formation auprès des groupes locaux (voir ci-dessous l'exemple du projet TAV Montpellier qui pourrait être enrichi sur le volet santé et nutrition).
- Par la mise en place de modules d'accompagnements / ateliers de sensibilisation sur une alimentation durable et favorable à la santé auprès des participants, comme mis en œuvre par le projet Soli'doume.



Le projet TAV Montpellier a développé, dans le cadre de la "Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté Occitanie 2022". Il s'agit d'un projet autour de l'animation de la démocratie alimentaire constitué :

- de la mise en place d'un dispositif de "démocratie alimentaire" animé par une association partenaire (éducation populaire, accompagnement des personnes etc.) avec, chaque mois, une action de sensibilisation à l'alimentation durable.
  - de l'animation de 4 ateliers inter-structures d'échanges de pratiques dans l'année
  - de plusieurs temps de formation avec intervenants extérieurs
  - d'une capitalisation sur le métier d'animateur de la démocratie alimentaire
- Des temps de formation sur les enjeux de santé et de nutrition pourraient être envisagés.

## Perspectives identifiées par le Comité de pilotage

En lien avec le comité de pilotage des travaux menés à la demande de l'INCa, plusieurs perspectives concernant des travaux de recherche ou d'expérimentation ont été identifiées. Le tableau ci-dessous les reprend par grandes thématiques.

<b>Promouvoir le principe de démocratie alimentaire et de droit à l'alimentation dans la SSA</b>
La SSA n'est pas qu'un instrument pour améliorer l'accès à l'alimentation. C'est aussi un instrument de démocratie alimentaire et elle doit être aussi évaluée sur cela.
Enjeu de l'existence d'un droit à l'alimentation
Réfléchir aux manifestations juridiques du droit à l'alimentation (textes, JP)
Etude sur le renouvellement des formes de démocratie et pratiques d'ingénierie de la participation.
<b>Mener des études en "amont", pour identifier la faisabilité de la mise en place à l'échelle nationale de la SSA</b>
Etude sur la coexistence des circuits courts et des circuits longs
Etude de faisabilité par rapport aux distributeurs traditionnels d'alimentation (impact sur l'industrie agroalimentaire, les boulangeries, les épiceries)
Etude d'acceptabilité des citoyens, identifier les freins et leviers
Recherche juridique ? Evaluer l'impact sur les textes de lois et les accords existants (notamment accords commerciaux, UE...)
<b>Mener des analyses de coûts/bénéfices</b>
Etude comparative coût/bénéfice. Pour que cela se fasse, il faut que des chercheurs en économie et notamment en économie de la santé soient informés et intéressés. Comment les mobiliser ?
Besoin de comparer les effets attendus de : a) réduction des coûts environnementaux et des coûts sanitaires / b) coût de la caisse de SSA.
<b>Plaidoyer et communiquer</b>
Être bien clair dans la communication sur le fait que l'ambition de la SSA est la sécurité alimentaire durable et ne devrait par conséquent pas être réduite à un "modèle qui permet de répondre à l'insécurité alimentaire"
Communication et plaidoyer vers les décideurs et les élus
<b>Projet national/dynamiques locales</b>

Mise en œuvre d'indicateurs permettant d'identifier les initiatives dite SSA et de leur distance avec le projet politique national ( <i>projet en cours</i> )
Mobilisation des chercheurs pour éclairer des décisions des citoyens (ex : sur le conventionnement)
Favoriser la montée en compétences des groupes sur les techniques d'animation inclusives pour permettre l'expérimentation d'une démocratie alimentaire.
<b>Etudes sur le volet santé et/ou équilibre alimentaire</b>
Evaluer, dans les expérimentations locales, si l'aspect santé/nutrition/diversité est pris en compte par les citoyens et comment
Recherche sur la question du bénéfice santé lié aux expérimentations se revendiquant de la SSA, notamment en évaluation leur impact sur l'équilibre alimentaire des foyers
<b>Etudes sur l'impact environnemental</b>
Recherche sur l'impact de la SSA et des expérimentation sur le volet environnemental.
<b>Développer l'axe santé dans le modèle de la SSA et ses dynamiques locales</b>
Disposer de critères d'évaluation pour définir ce que c'est qu'une alimentation "favorable à la santé" pour appuyer/accompagner les décisions prises par les collectifs citoyens
Un des enjeux de la SSA est de passer d'une définition experte de la santé (par le corps médical) à une définition citoyenne de la santé
De même un des enjeux est de passer d'une définition experte de la "bonne offre" (tentation de la considérer bio, local, en circuits courts) à une définition citoyenne de la "bonne offre"
Développer des outils d'analyse pour vérifier si un circuit, un produit, etc est en accord avec les attendus d'une alimentation "favorable à la santé" pour appuyer/accompagner les décisions prises par les collectifs citoyens

# FICHES PROJET

## EXPERIMENTATION AUTOUR DE LA SECURITE SOCIALE DE L'ALIMENTATION, PORTE PAR L'ASSOCIATION AU MAQUIS, VAUCLUSE

---

### FICHE PROJET

#### ORIGINE ET CONTEXTE

L'association Le Maquis travaille depuis 10 ans en lien avec les acteurs du territoire (associations, organisations paysannes, collectivités locales, parc naturel régional, citoyens...) à développer une autre alimentation sur le territoire du Vaucluse.

Le projet autour de l'expérimentation autour de la Sécurité Sociale de l'Alimentation a été pensé pendant un an en comité de pilotage pour préparer sa mise en œuvre (2021) puis un premier conseil local de l'alimentation a été mis en place en janvier 2022 à Cadenet réunissant 25 citoyens volontaires afin de participer au projet, dans une **démarche de démocratie participative**. Le groupe se réunit tous les 15 jours, pour **une expérimentation en 3 phases**.

- La première phase a consisté en une **période d'apprentissage de six mois**, lors de laquelle les participants se réunissent pour **se former collectivement sur trois thématiques : l'alimentation et le système alimentaire, le fonctionnement et le financement de la sécurité sociale, et la démocratie et la participation citoyenne**. Des experts et chercheuses sont ainsi invités et des débats organisés pour favoriser l'échange sur les thèmes choisis et permettre une appropriation des enjeux autour de l'alimentation.
- La deuxième phase, commencée en septembre 2022, invite les participants à **penser des critères de conventionnement** pour décider comment les allocations individuelles pourraient être dépensées.
- Une troisième phase mettra en place **une « caisse locale de l'alimentation »**, qui sera gérée par le conseil local de l'alimentation de Cadenet et qui décidera ainsi de son utilisation (il pourrait s'agir de distribuer ces allocations en priorité à des personnes en précarité, de faire des choix d'investissement, d'élargir le conseil local...). L'association Au Maquis est aujourd'hui en recherche de financement pour mettre en œuvre cette troisième phase.

Un deuxième Conseil local de l'alimentation a été créé à Pertuis, dont le travail a commencé en septembre 2022 sur le même modèle.

## OBJECTIFS

- Réappropriation des questions alimentaires et réflexion autour d'un droit universel à l'alimentation durable.
- Amélioration du droit à l'alimentation par l'expérimentation de la démocratie alimentaire dans le but de proposer un nouveau modèle.
- Favoriser l'apprentissage de la démocratie participative.
- Garantir des débouchés pour les travailleurs de la chaîne de l'alimentation.

## DETAILS DE L'ACTION

- L'expérimentation autour de la sécurité sociale de l'alimentation (SSA) est un **projet de recherche-actions sur la démocratie alimentaire**. Le projet de SSA vise à **réfléchir à l'intégration de l'alimentation dans le régime général de la Sécurité sociale** et **enrichir la réflexion des autres structures** travaillant sur le sujet afin de porter un nouveau projet de société. Le système cherche à accorder à toutes et tous un droit à l'alimentation saine et durable, en **donnant à chacun une allocation alimentaire de 150 euros par mois**, financée par la cotisation sociale, pour acheter des produits conventionnés. Les critères de conventionnement sont déterminés démocratiquement.
- Le projet imaginé et défendu par l'association Au maquis se déclinera de la manière suivante :
  - Un droit pour toutes et tous à choisir son alimentation de façon saine et durable grâce à un système de conventionnement, géré localement par des habitantes.
  - La possession d'une carte (similaire à la Carte Vitale) financée par des cotisations sociales qui permettra de régler des achats auprès des fournisseurs alimentaires.



## INNOVATION/ ASPECT PROMETTEUR

- Un projet d'expérimentation locale sur la Sécurité Sociale de l'Alimentation **piloté par un groupe de citoyens**
- Une **dynamique partenariale** soutenant le projet (ARS, Le Village, MSA, PAT PNRL, chercheurs, collectif citoyen (participants aux comités locaux), restaurant scolaire de Lauris, magasin de producteurs, Secours Populaire, collectivités locales (Mairies, Parc naturel régional du Lubéron).



## RESULTATS OBSERVES

## DISPOSITIF D'ÉVALUATION MIS EN PLACE

Le projet a été accompagné par des chercheurs (Leris, laboratoire de recherche) dans le cadre d'une recherche action.



## FACTEURS CLES DE SUCCES

- Un **engagement citoyen** et la **participation des personnes concernées**.
- Une **volonté politique locale encourageante** (soutien de la Mairie et du Parc national régional du Lubéron).

## PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU PROGRAMME

Financer la phase 3 du programme ayant pour but de mettre en place **une « caisse locale de l'alimentation »**, gérée par le conseil local de l'alimentation de Cadenet

### Références :

- Site Au maquis : <https://www.aumaquis.org/ssa>
- Page dédiée sur le site du collectif SSA : [L'association Au maquis \(securite-sociale-alimentation.org\)](https://lassociationaumaquis.securite-sociale-alimentation.org)
- Ansa, Analyse de pratiques inspirantes de lutte contre la précarité alimentaire en Provence Alpes Côte d'Azur (2022), <https://paca.dreets.gouv.fr/Analyse-de-pratiques-inspirantes-de-lutte-contre-la-precarite-alimentaire-en>

## FICHE PROJET SYNTHÉTIQUE

<p>Organisme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure porteuse</li> <li>- Composition équipe projet</li> <li>- Statut juridique (association, laboratoire de recherche etc.)</li> </ul>	<p>Projet porté par l'association Au Maquis</p> <p>Partenaires : ARS, Le Village, MSA, PAT PNRL, chercheurs, collectif citoyen (participants aux comités locaux), restaurant scolaire de Lauris, magasin de producteurs, Secours Populaire, collectivités locales (Mairies, Parc naturel régional du Lubéron).</p>
<p>Description de l'action</p>	<p>Dans une démarche démocratique de participation citoyenne, des habitants de Cadenet et de Pertuis constituent des Comités Locaux de l'Alimentation dans lesquels seront élaborés des critères de conventionnement pour les fournisseurs d'approvisionnement. Pendant 6 mois les participants de cette expérimentation se réuniront pour être accompagnés par des spécialistes et des chercheurs afin de monter en compétence sur le sujet.</p>
<p>Localisation</p>	<p>Sud Lubéron (Vaucluse)</p>
<p>Envergure du programme et déploiement</p>	<p>Objectif de généralisation de la Sécurité Sociale de l'Alimentation à l'échelle nationale</p>
<p>Début du projet Avancée du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Janvier 2022 : mise en place du premier conseil de l'alimentation à Cadenet</li> <li>- Mars 2022 : période d'apprentissage de six mois (montée en compétence des habitants)</li> <li>- Septembre 2022 : réflexion sur les critères de conventionnement et deuxième comité de local lancé à Pertuis</li> <li>- En attente de financement pour lancer la troisième phase.</li> </ul>
<p>Financement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DREES, Fondation Pascap !, Fondation Un monde par tous</li> </ul>
<p>Public-cible Public spécifique/mixité sociale/universel Nombre de bénéficiaires</p>	<p>Instance de réflexion ouverte aux citoyens (25 citoyens volontaires participant au comité local).</p>

# SOLI'DOUME, PORTE PAR L'ADML63 ET LE CRESNA

## FICHE PROJET

### ORIGINE ET CONTEXTE

Inspiré par les réflexions nationales sur une **sécurité sociale de l'alimentation**, le concept de Soli'doume, forme de mutuelle de l'alimentation, a été créé en 2021 à la suite du partenariat entre l'ADML63 (Association pour le Développement des Monnaies Locales dans le Puy-de-Dôme) et le Cresna (centre d'intermédiation contribuant à l'émergence de solutions systémiques liées à des questions touchant l'Alimentation & le Mieux-être) dans le Puy-de-Dôme. Il s'appuie sur l'utilisation de la doume (monnaie locale du Puy-de-Dôme).

### OBJECTIFS

- Mettre en place un système de solidarité basé sur la redistribution d'une monnaie locale afin d'assurer aux personnes les plus démunies un accès à une alimentation saine et de qualité.
- Co-construire un modèle alimentaire durable et biologique dans le Puy-de-Dôme en encourageant les méthodes de production et de distribution vertueuses.
- Accompagner les transitions de pratiques et de comportements alimentaires pour toutes celles et ceux qui le souhaitent afin de soutenir un écosystème alimentaire durable.
- Ancrer les pratiques alimentaires dans le tissu économique local afin de permettre d'assurer un prix juste, à la fois pour les consommateurs et les producteurs.

### DETAILS DE L'ACTION

- Sur le même principe que celui de la sécurité sociale, les participants et participantes au programme Soli'doume **cotisent un montant proportionnel à leurs revenus** selon cinq niveaux de cotisation (entre 30 et 70 doumes) et reçoivent en retour la moyenne des sommes cotisées sur leur compte e-doume (la version numérique de la doume).
- La **monnaie locale permet de consommer des produits locaux et éthiques** grâce à producteurs et magasins du réseau partenaire Soli'doume.
- En parallèle, une partie des cotisations (5% des contributions mensuelles) financent des **ateliers cuisine, de dégustation et des parcours du goût** sont organisés, principalement par le CRESNA pour accompagner les changements de pratiques alimentaires proposés dans le projet.
- Un compte « Instagram » régulièrement alimenté publie des **recettes et astuces abordables** ainsi que les informations sur les dispositifs et événements à venir.
- En septembre 2022, le projet a été promu auprès des étudiants de la métropole.
- La **gouvernance du projet** est partagée permettant ainsi à toutes et tous (pouvoirs publics, professionnels, structures relais, consommateurs, etc...) de s'approprier les

questions d'enjeux socio-économiques, environnementaux et de santé liée à l'alimentation.



## INNOVATION/ ASPECT PROMETTEUR

- L'effet redistributif permet de donner accès aux plus démunis à des produits de qualité.
- Le dispositif permet de poser la question de l'accès de tous à une alimentation de qualité et donc de développer la prise de conscience des enjeux sociaux et environnementaux liés à l'alimentation.
- La redistribution des cotisations est un processus universel, indépendant du statut social des bénéficiaires, permettant ainsi de ne pas discriminer les personnes les plus pauvres lors de leurs achats.

*Effets positifs anticipés sur l'utilisation de la doume :*

- Le projet devrait permettre d'augmenter la quantité de doumes en circulation, ce qui amplifierait les ressources disponibles sur le fonds de réserve pour financer des projets écologiques et éthiques.
- Le projet donne un intérêt supplémentaire à l'utilisation de la doume et peut donc amener de nouvelles personnes à s'en saisir et ainsi à amplifier les effets bénéfiques de la monnaie locale, notamment par un surplus d'activité économique par les partenaires membres du réseau de la doume.



## RESULTATS OBSERVES

### DISPOSITIF D'ÉVALUATION MIS EN PLACE

Une évaluation du dispositif Soli'doume a été lancée en avril 2022, menée par la CISCA (Centre d'Innovations sociales Clermont Auvergne). La publication du rapport est prévue pour juin 2024.

## PERSPECTIVES

L'année 2022 a été dédiée au lancement de l'expérimentation : diagnostic territorial (janvier 2022), lancement de l'évaluation (avril 2022), de la gouvernance partagée (juin 2022) et promotion du dispositif Soli'doume auprès d'étudiants de Clermont Ferrand (sept 2022). Une seconde phase suivra et visera un public plus large. En janvier 2023, 34 contributeurs ont été bénéficiaires du dispositif.

A terme, si le dispositif s'étend, il pourrait inciter des producteurs à intégrer le réseau de la doume, par exemple en modifiant leurs pratiques agricoles de façon à respecter la charte de la doume.



## FICHE PROJET SYNTHETIQUE

<p>Organisme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure porteuse</li> <li>- Composition équipe projet</li> <li>- Statut juridique (association, laboratoire de recherche etc.)</li> </ul>	<p>ADML63 et le CRESNA (Monnaie Locale, coopérative)</p>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>L'équipe de l'Association pour le Développement des Monnaies Locales dans le Puy-de-Dôme a mis en place un travail de réflexion auprès de ses membres pour permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité.</p>
<p>Localisation</p>	<p>Clermont Ferrand</p>
<p>Début du projet Avancée du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2020 : Idée de développer une Sécurité Sociale pour l'Alimentation (SSA) pour le Puy-de-Dôme</li> <li>- 2021 : Création du concept Soli'doume</li> <li>- Avril 2022 : lancement de la phase expérimentale et de l'évaluation du dispositif Soli'doume</li> <li>- Juin 2022 : lancement de la gouvernance partagée du dispositif Soli'doume</li> <li>- Septembre 2022 : Promotion du dispositif auprès des étudiants de la métropole</li> <li>- 2023 : Co-crédation des parcours du goût Soli'doume</li> <li>- Juin 2024 : Rapport d'évaluation d'impact de la phase expérimentale du dispositif Soli'doume</li> </ul>
<p>Financement</p>	<p>Bénévolat Subventions publiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme National pour l'Alimentation (PNA)</li> <li>- Clermont Auvergne Métropole</li> <li>- Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)</li> </ul> <p>Auto-financement Partenaires Dons (financiers, invendus, matières premières pour les ateliers, etc.)</p>
<p>Postes de dépenses</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination du projet (mise à disposition salariale, matériel bureautique, logiciel de visioconférence...)</li> <li>- Réalisation du diagnostic territorial</li> <li>- Expertises : alimentation, monnaie locale, développement informatique, outils et stratégie de communication, animation horizontale et participative</li> <li>- Rencontres partenariales</li> <li>- Recherche de financements</li> <li>- Adhésion à des réseaux locaux, régionaux ou nationaux, animations (déplacement, matériel, matières premières, hébergement...)</li> <li>- Communication (impressions de visuels, hébergement du site web, etc.)</li> </ul>
<p>Public-cible Public spécifique/mixité sociale/universel Nombre de bénéficiaires</p>	<p>Tout public, participation proportionnelle aux revenus. En janvier 2023 : 34 bénéficiaires (étudiants)</p>

## Références

- Site du projet Soli'doume : <https://solidoume.fr/presentation/>
- Page dédiée au projet sur le site du collectif de la SSA : <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/la-doume/>
- Page instagram Soli'doume : <https://www.instagram.com/solidoume63/>



# CAISSE ALIMENTAIRE COMMUNE – TERRITOIRE A VIVRES MONTPELLIER, PORTE PAR 25 ORGANISATIONS DU TERRITOIRE MONTPELLIERAIN

---

## FICHE PROJET

### ORIGINE ET CONTEXTE

En 2020, le collectif national « Accès digne à l'alimentation <sup>28</sup>», une mobilisation inter-associative, appelle de ses vœux une politique nationale de lutte contre la précarité alimentaire, et au soutien de projets d'accès à une alimentation durable et de qualité.

Dans la continuité, le projet Territoire à vivreS voit le jour, dans le cadre du plan France Relance, sur 4 territoires (Toulouse, Aix-Marseille, Montpellier et Lyon) qui se mettent au travail autour d'une approche systémique de l'accès à l'alimentation, afin de prendre en compte toute la chaîne alimentaire, traiter l'alimentation en tant que sujet de démocratie, inventer d'autres modèles économiques autour de la lutte contre la précarité alimentaire (coopératives, mise en commun des ressources, ...).

Le projet TAV Montpellier, est une déclinaison locale du projet national, entamé par un travail de réflexion et de co-conception entre juillet 2021 à février 2022. 25 associations du territoire se sont regroupées dans le but de concevoir une expérimentation visant à lutter contre la précarité alimentaire en favorisant le développement de la démocratie alimentaire, l'accès à une alimentation durable et de qualité pour tous et toutes et en contribuant au développement d'un système alimentaire territorial plus durable.

La Caisse Commune de l'alimentation a été lancée, le samedi 28 janvier, à Montpellier, lors d'un évènement réunissant un millier de montpelliérains.

---

<sup>28</sup> RÉSEAU COCAGNE — SECOURS CATHOLIQUE — VRAC — UGESS — RÉSEAU CIVAM



## OBJECTIFS

- Cette initiative locale vers un SSA a pour objectif de :
  - **Favoriser et soutenir un accès digne à une alimentation de qualité pour tous**, en particulier les plus vulnérables, produite dans des conditions respectueuses de l'environnement.
  - **Co-construire grâce à une collaboration entre habitants, organisations agricoles et structures de l'économie sociales et solidaires**, de nouveaux dispositifs économiques pour des filières solidaires, durables (en termes de santé, d'environnement, d'accessibilité, d'économie, de travail...).

## DETAILS DE L'ACTION

- L'action constitue une expérimentation autour de :
  - La démocratie alimentaire ;
  - La transformation des systèmes alimentaires ;
  - La transformation du dispositif alimentaire.
- La caisse constitue un **budget commun issu de fonds publics et privés et également de cotisations des citoyen.ne.s à hauteur de leurs revenus**. La caisse subventionne une partie de la somme pour les personnes ayant de faibles ressources.
- Cette caisse permettra aux habitantes et habitants de **dépenser mensuellement 100 euros par le biais d'une monnaie solidaires** dans des lieux de distribution alimentaire répondant à des critères de conventionnement élaborés collectivement.
- La caisse alimentaire commune telle qu'imaginée par les structures porteuses du projet repose sur **4 organes** :
  - **Un comité citoyen de l'alimentation** : une instance de gouvernance composée au moins à 60% de personnes concernées par les inégalités alimentaires et les difficultés d'accès à une alimentation de qualité. La mission de ce comité est de définir les critères d'accès à la caisse et les critères de conventionnement

des lieux de distribution. Ce comité est composé d'une cinquantaine d'habitants et d'habitantes de 12 quartiers différents.

- **Une monnaie alimentaire** : développée en partenariat avec *La Graine*, une monnaie locale, citoyenne et complémentaire de Montpellier dans le cadre de la dynamique de coopération territoriale.
- **Un circuit de distribution conventionné** : le circuit d'utilisation de la monnaie alimentaire est construit à partir des acteurs engagés dans la coopération. La caisse alimentaire commune se veut être aussi un outil de développement de nouveaux circuits de citoyenneté alimentaire.
- **Une plateforme d'achats en commun et filières** : la centrale d'achat à but non lucratif structure la demande d'approvisionnement des initiatives de citoyenneté alimentaire. Elle permet de mutualiser les frais logistiques dans un esprit de coopération. L'idée d'une centrale d'achat à but non lucratif rentre en cohérence avec la création d'un Pôle solidarité au MIN (Marché d'Intérêt National de Montpellier). Elle s'appuie sur la structuration de filières durables et solidaires.
- La gouvernance est assurée par **un comité local de Territoires à Vives Montpellier** réunissant toutes les organisations intéressées et concernées, qui correspond à une instance d'échanges et de prise de décision sur les chantiers à mener. Des groupes de travail thématiques se réunissent également.



## INNOVATION/ ASPECT PROMETTEUR

- Une expérimentation de la SSA reposant sur une **démarche démocratique participative**.
- **Une dynamique partenariale** ayant pour objectif le développement **de filières durables et solidaires** : 25 organisations (associations et établissements publics) impliquées dans le projet.
- Une expérimentation faisant l'objet d'un **suivi évaluation permettant de dégager des enseignements**.



## RESULTATS OBSERVES

### DISPOSITIF D'ÉVALUATION MIS EN PLACE

Un suivi et une évaluation de la Caisse Alimentaire Commune a été mis en place. Les premiers résultats sont après un an d'expérimentation.

L'expérimentation est accompagnée par un Conseil scientifique constitué de chercheurs et s et étudiants.

## Conseil scientifique de la Caisse Alimentaire Commune

### Les chercheurs :

- Gregori Akerman : sociologue de l'alimentation, UMR Innovation de l'INRAE
- Nicolas Bricas : socio-économiste, UMR MOISA, CIRAD-Supagro et titulaire de la Chaire Unesco alimentation du monde
- Chantal Crenn : anthropologue, UMR SENS, Université Paul Valéry-Montpellier III
- Olivier Lepiller : sociologue de l'alimentation, UMR MOISA, CIRAD-Supagro
- Dominique Paturel : chercheuse en science de gestion, UMR innovation, INRAE
- Pauline Scherer : sociologue intervenante, pôle recherche et expérimentations, association Vrac & Cocinas
- Delphine Vallade : économiste, UMR ART-DEV, université Paul Valéry - Montpellier III
- Elodie Valette : géographe, UMR ART-DEV, université Paul Valéry - Montpellier III
- Marie Walser : chargée de mission à la Chaire Unesco Alimentation du Monde

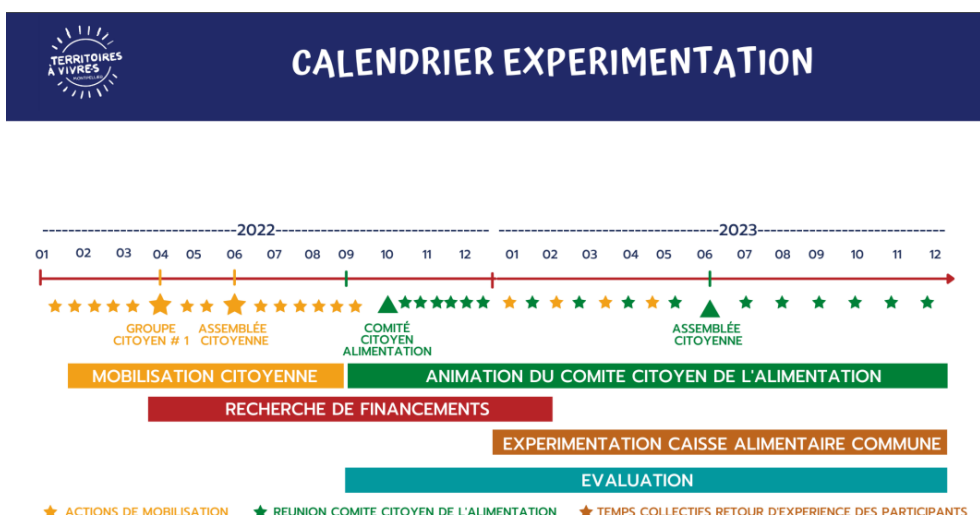
### Les étudiants :

- Héloïse Gaget et Bérénice Blondel : étudiantes en master IPAD (questionnaire et observation du comité citoyen)
- Margot Sensebe et Anaelle Ghesquière : étudiantes en Master "humanités environnementales" (entretiens qualitatifs avec des membres du comité citoyen)
- Eléonore Bouëdron, Eve Ayari, Marie Cadoux, Elodie Guichon, Issam Fayali, Jaafar Debbagh : étudiant.e.s en Master Economie sociale et solidaire, université Paul Valéry, coopérative UNIVERSCIC (modélisation économique de la caisse)
- Un groupe d'étudiants en Master d'anthropologie "humanités environnementales" - université Paul Valéry (entretiens avec les habitants participants)

## PERSPECTIVES

Suite au lancement de l'expérimentation de la Caisse alimentaire commune le 28 janvier 2023 :

- Mise en œuvre concrète de la Caisse Alimentaire Commune gérée par un comité citoyen.
- Conduite de l'évaluation dont les premiers résultats sont attendus fin 2023.



## FICHE PROJET SYNTHETIQUE

<p>Organisme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure porteuse</li> <li>- Composition équipe projet</li> <li>- Statut juridique (association, laboratoire de recherche etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au niveau <b>national</b> : collectif « Accès digne à l'alimentation » composé de Réseau cocagne, du Secours Catholique France, de VRAC, de l'UGESS et du réseau Civam, qui porte le projet Territoire à VivreS.</li> <li>▪ Au niveau <b>local</b> : 25 organisations (associations et établissements publics) impliquées dans le projet : Alternatiba, ATD Quart-Monde, CCAS, Chaire Unesco Alimentation du Monde, CIRAD, CIVAM Bio 34, Croix-Rouge Insertion, EPSO – épicerie solidaire – Ugess, FAS Occitanie, FR CIVAM Occitanie, Grenier d'abondance, INPACT 34, La 5e saison, La cagette, supermarché coopératif, La Graine, monnaie locale complémentaire, L'esperluette-Celleneuve, Marché paysan, MIN de Montpellier, Petits débrouillards 34, Secours Catholique Hérault, Semeurs de jardin, SIAO, Vobsalim, Vrac &amp; Cocinas.</li> </ul>
<p>Descriptif de l'action</p>	<p>Mobilisation d'un collectif informel de 25 organisations afin de monter une expérimentation de caisse commune de l'alimentation permettant aux habitants volontaires de dépenser chaque mois 100 euros dans des lieux de distribution alimentaire, ouverts à tous, choisis par le comité.</p> <p>Projet mis en œuvre grâce à un comité local, des groupes de travail thématiques et deux coordinateurs.</p>
<p>Localisation</p>	<p>Montpellier</p>
<p>Début du projet</p> <p>Avancée du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 7 juillet 2021 - Atelier de préfiguration d'un comité local « Territoires à VivreS » Montpellier</li> <li>▪ De juillet 2021 à janvier 2023 <ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 rencontres du Comité local rencontres pour réfléchir à la mobilisation des partenaires, à la structuration de l'expérimentation de la Caisse Commune d'Alimentation etc.</li> <li>- En janvier 2022, une rencontre avec les élues locales Ville et Métropole de Montpellier, et une séance de travail avec les chargées de missions Métropole et MIN.</li> </ul> </li> <li>▪ Octobre 2022 : Premières rencontres du Comité citoyen de l'alimentation</li> <li>▪ 28 janvier 2023 : Lancement de la Caisse Alimentaire Commune à Montpellier.</li> </ul>
<p>Financement</p>	<p>Projet national soutenu par France Relance, Ministère des Solidarités et de la Santé, Fondation Carasso, Fondation de France.</p> <p>Pour le déploiement de l'expérimentation Caisse Alimentaire Commune : Fonds de la dotation Carasso, la Ville et Métropole de Montpellier et de l'Etat/Banque des Territoires.</p>
<p>Public-cible</p> <p>Public spécifique/mixité sociale/universel</p> <p>Nombre de bénéficiaires</p>	<p>Les habitants du territoire qui cotisent à la caisse en fonction de leurs moyens.</p>



## Références

- Page dédiée sur le site du collectif de la SSA : <https://securite-sociale-alimentation.org/initiative/caisse-commune-de-l'alimentation-montpellier/>
- Site du projet TAV Montpellier : <https://tav-montpellier.xyz/?PagePrincipale>
- Poster de présentation de la Caisse Commune d'Alimentation <https://www.solidarites-alimentaires.org/content/download/4299/32129/version/1/file/Poster+Caisse+alimentaire.pdf>